

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **2 mai 2016**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
 Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5

Sont absents : Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par la présidente.

53-16**ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item Divers et d'accepter le procès-verbal du 4 avril 2016.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Remise Fédérale	585.67
Remise Provinciale	1427.87
Administration	1735.28
Opérateur eau potable	781.02
Inspecteur municipal	384.11
Traitement eau usée	25.62
Voirie	857.86
RÉSEAU ROUTIER	
Enlèvement de la neige (5/6)	16874.50
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération (4/12)	1901.00
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	388.88
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	684.85
Électricité (pompe, 39 route de la Montagne)	68.54
Téléphone (centre)	76.84
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	466.09
Téléphone (cellulaire)	38.88

Essence, huile et diesel		322.00
Fonds information du territoire		16.00
Frais de postes journal		68.93
Frais de postes (analyse d'eau)		51.71
MRC Matapédia frais formation G0net		150.00
Frais publication avis dérogation mineure		173.05
Papeterie		389.92
Bris station pompage chemin Kempt		80.48
Matériau pour fabrication drapeau voirie		137.66
Adhésion 2016 URLS	No 50-16	100.00
Cotisation 2016 Croix-Rouge	No 39-16	150.00
Vin d'honneur Fabrique Fête de l'Amour	No 38-16	173.80
		28110.56

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

54-16 **ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

55-16 **DON**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don au montant de 100,00\$ aux Amiram de la Vallée.

Maire

56-16 **DON**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don au montant de 100,00\$ à Relais pour la vie de la Société du cancer.

Maire

57-16 **CENTENAIRE D'UN CONTRIBUABLE**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte d'offrir le vin d'honneur pour souligner le 100^e anniversaire de naissance de Monsieur Antonio Michaud.

Maire

58-16 **DÉFIBRILLATEUR (DEA)**

Avenant à l'entente intervenue entre le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas St-Laurent (CISSS BSL), la MRC de La Matapédia et la municipalité de Saint-Moïse, sur une proposition de Madame Marielle Bérubé, appuyée par Madame Diane Parent, il est résolu ce qui suit :

Considérant que la MRC de La Matapédia désire bonifier le service de premiers répondants déjà existant et offert à sa collectivité pour la municipalité de Saint-Moïse;

Considérant que cet avenant ne serait possible si la MRC ne possédait pas déjà un service de premiers répondants au niveau 3 (PR-3) dans le secteur et que les distances entre chacune des municipalités n'étaient pas considérables;

Considérant que le CISSS BSL vise par cette contribution à améliorer les services à la population afin d'atteindre les objectifs poursuivis par les services préhospitaliers d'urgence dont elle est responsables, soit la diminution de la mortalité et de la morbidité à l'égard des personnes en détresse;

Les parties conviennent de :

Le **CISSS BSL**

- Fournit un DEA dans la municipalité de Saint-Moïse;
- Fournit un caisson de protection dont le modèle est déterminé par le CISSS BSL;
- Entretient annuellement les électrodes de défibrillation adulte et pédiatrique ainsi que les ciseaux, le masque de poche, le rasoir et la serviette cartonnée;
- Dispense des séances de formation d'une heure de type « Héros en 30 » dans la municipalité visée et ce, renouvelable aux 3 ans. Le CISSS BSL pourrait également dispenser des formations dans l'intervalle aux nouveaux arrivants tout dépendant des disponibilités financières;
- Récupère les équipements et fournitures dont elle est propriétaire, advenant que le service soit rompu;

La municipalité de Saint-Moïse

- S'engage à déployer le DEA dans la municipalité visée dans un édifice cible et accessible 24 heures 7 jours semaine dans le caisson fourni par le CISSS BSL afin que le Centre de communication santé CAUREQ puisse prendre les mesures requises pour son utilisation;
- S'engage à laisser une place disponible à la mairie situé au **117, rue Principale**
- S'engage à nommer un responsable afin qu'une vérification visuelle hebdomadaire de l'appareil puisse être effectuée et aviser le CISSS BSL en cas de défectuosité;
- S'engage à publiciser la venue de « Héros en 30 » afin de recruter les gens intéressés et organise des groupes afin que le CISSS BSL dispense la formation;

La MRC de La Matapédia

- S'engage lors de l'utilisation de l'appareil DEA par l'intermédiaire de son Service de premiers répondants (PR-3) à récupérer et repositionner l'appareil à l'endroit prévu afin de le remettre conforme à une prochaine utilisation.

Maire

59-16

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-01

Modifiant le règlement Numéro 2009-04 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Moïse décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 2 du règlement Numéro 2009-04 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 2

À compter du 1^{er} août 2016, est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Maire

Secrétaire

60-16

REFUGE ANIMALIER

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse appuie la création d'un refuge pour animaux domestiques dans la Vallée de La Matapédia.

Maire

61-16

ENTENTE MUNICIPALITÉ LA RÉDEMPTION REDISTRIBUTION REDEVANCE CARRIÈRE

Site de La Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-Saint-Laurent

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la signature d'une entente sur la redistribution des sommes perçues des redevances sur les carrières et sablières avec la municipalité de La Rédemption pour l'année 2016.

Cette entente consiste à un partage de 40% des sommes perçues, selon le règlement des carrières et sablières, pour les camions provenant du site de la Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-St-Laurent qui transitent sur le territoire de La Rédemption.

Par la même résolution, le conseil mandate le maire et la secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la municipalité de La Rédemption.

Maire

62-16

**ENTENTE MUNICIPALITÉ LA RÉDEMPTION
REDISTRIBUTION REDEVANCE CARRIÈRE**

Site de Les Constructions Jalbert & Pelletier

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la signature d'une entente sur la redistribution des sommes perçues des redevances sur les carrières et sablières avec la municipalité de La Rédemption pour l'année 2016.

Cette entente consiste à un partage de 70% des sommes perçues, selon le règlement des carrières et sablières, pour les camions provenant du site BNE 31 127 exploité par Les Constructions Jalbert et Pelletier de Saint-Gabriel qui transitent sur le territoire de La Rédemption.

Par la même résolution, le conseil mandate le maire et la secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la municipalité de La Rédemption.

Maire

63-16

PLAN D'INTERVENTION CONDUITES D'ÉGOUT

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'inspection totale des conduites d'égout dans le cadre du plan d'intervention pour les conduites d'égout (2015-2025) et mandate le Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia pour aller en appel d'offres afin de retenir les services d'entreprises spécialisées dans l'inspection des conduites d'égout avec le protocole PACP.

Maire

64-16

COLLECTE GROS REBUTS

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise une collecte de gros rebuts la dernière semaine de mai.

Maire

65-16 **DÉROGATION MINEURE**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que, suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil de la Municipalité de Saint-Moïse accepte la demande de dérogation de Monsieur Roger Lavoie pour la propriété sise au 9, route 297.

Cette demande consiste à construire un garage dans la marge de recul arrière à une distance de 0,60 mètre au lieu de 5 mètres, et dans la marge de recul latérale à une distance de 0,60 mètre au lieu de 2 mètres, comme autorisée au plan d'urbanisme dans la zone 41Cc.

Maire

66-16 **COTISATION VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de la cotisation pour l'année 2016 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, au montant de 50,00\$.

Maire

67-16 **CONCIERGE**

Considérant que Monsieur Michaël Vignola, occupant le poste de concierge suppléant a donné sa démission verbale, le 28 avril 2016 à Monsieur Paul Lepage, maire;

Considérant que Madame Sonia Pelletier, occupant le poste de concierge a donné sa démission verbale, le 2 mai 2016 à Monsieur Paul Lepage, maire;

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse prenne à l'emploi comme concierge Madame Diane Gagnon au taux horaire de 11,25\$.

Maire

68-16 **BOÎTE AUX LIVRES**

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le comité de développement l'Association pour l'Avenir de Saint-Moïse à déposer pour la municipalité une demande pour le projet de «Boîte aux livres» initié par la MRC de La Matapédia dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2016.

Maire

69-16 **RÉNOVATION CENTRE SPORTIF**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la construction d'un portique d'entrée principale au centre sportif.

Maire

70-16 **CONTRIBUTION OMH**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un versement de 2 500,00\$ sur la contribution financière pour l'année 2016 à l'OMH de Saint-Moïse.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h05.

Président

Secrétaire